

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le **mardi 23 juin à 18 heures 30**, le conseil municipal de la commune de SAINT-CIRQ-SOULLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel COMBES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents : AGRARE Arnaud, BIANCUZZI Hélène, COMBES Michel, CONSTANT Jean-Michel, CROUZET Valérie, FOUCHER Jocelyne, IMMORDINO Dominique, LAUMAILLÉ Fabrice, SOULIÉ Pierre, THUILLIER Gaël

Absent : CIPRES Estelle (pouvoir à Pierre SOULIÉ)

Secrétaire de séance : Dominique IMMORDINO

ORDRE DU JOUR :

○ **Délibérations :**

Délibération 2026_41 : Nomination du secrétaire de séance

Délibération 2026_42 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Délibération 2026_43 : Attribution de la mission coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour le projet « Cœur de village »

Délibération 2026_44 : Création de poste d'un emploi permanent

Délibération 2026_45 : Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric – Annule et remplace les délibérations précédentes

○ **Informations Générales :**

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde – Régies communales – Entretien de la zone humide – Convocations commissions communales – Atchoum – Camp Scout

○ **Questions Diverses :**

La séance est ouverte à 18h50

Le quorum est atteint (10 présents) – Une absente excusée avec un pouvoir

Délibérations :

1. Délibération 2026_41 : Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'assurer le procès-verbal, il convient de nommer un ou une secrétaire de séance pour le conseil municipal de ce jour.

Dominique IMMORDINO se propose pour être secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, nomme Madame IMMORDINO Dominique secrétaire de séance du conseil municipal.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

2. Délibération 2026_42 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

Considérant que le procès-verbal a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux 5 jours avant la séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du mardi 26 mai 2026.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

3. Délibération 2026_43 : Attribution de la mission Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour le projet « Cœur de village »

Pour le projet « Cœur de village », Monsieur le Maire rappelle que la commune est maître d'ouvrage par délégation de la Communauté de Commune Query Bouriane et qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage est réalisée par Monsieur FERLAND de Lot Ingénierie.

Monsieur le Maire explique que tout maître d'ouvrage a l'obligation de désigner un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) et que l'appel d'offre pour la mission CSPS est différente de l'appel d'offre travaux du projet.

Monsieur FERLAND a préparé, le cahier des charges et les différents documents de l'appel d'offre. La consultation a été lancée auprès de cinq entreprises le 5 mai 2026 avec une date de réponse fixée au 27 mai 2026 à 12 heures. Trois entreprises ont répondu dans les délais.

Monsieur le Maire explique que l'analyse des offres a été réalisée par application des critères du règlement de consultation et sont notées et classées en fonction de deux critères : prix (60%) et valeur technique (40%).

Suite à l'analyse des trois offres par Monsieur FERLAND, le résultat est le suivant :

Note Finale

	Prix	Note Prix	Note technique	Note Finale	
Nom des candidats ou groupements	TOTAL HT	Note/40	Note/60		classement
APAVE (agence de Montauban)	2 680.00	24.63	37.50	62.13	3
PRESENTS S.A. (Balma/Gourdon)	1 650.00	40.00	34.50	74.50	1
VERITAS (Courbevoie/Arcambal)	2 150.00	30.70	43.50	74.20	2

Monsieur le Maire propose d'attribuer la mission Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé à l'entreprise PRESENTS S.A classée à la première place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, attribue à l'entreprise PRESENTS S.A la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé pour le projet « Cœur de village » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

4. Délibération 2026_44 : Création de poste d'un emploi permanent à temps non complet

Monsieur le Maire explique que la commune cherche depuis quelques années un employé à temps non complet afin de réaliser différents travaux sur la commune.

Monsieur le Maire précise que les communes de Saint-Projet, Saint-Clair et Soucirac cherchent également un employé à temps non complet et que des discussions ont été engagées entre les différentes communes.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Projet a reçu une candidature.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour la création d'un poste permanent à temps non complet (4h par semaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

5. Délibération 2026_45 : Achat de terrains et de la grange de Monsieur HAHUSSEAU Frédéric – Annule et remplace les délibérations précédentes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite différents échanges avec Monsieur HAHUSSEAU et Monsieur CAPELLE, locataire de Monsieur HAHUSSEAU, il convient de reprendre une délibération concernant l'achat de terrains et de la grange.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter les parcelles suivant le tableau ci-dessous.

Parcelles		Superficie en m ²	
Section	Numéro		
C	740	456	Divisions parcellaires
C	731	802	
C	734	347	
C	744	934	
C	742	247	
C	461	940	Parcelles entières
C	628	1895	
C	624	107	
C	625	7	
TOTAL		5 735	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acheter :

- La totalité des parcelles citées ci-dessus pour un total de 5 735 m² de terrain pour un prix d'achat de 3 000 € l'hectare, soit un prix de 1 720,50 €.
- La grange située sur la parcelle C 445 pour un prix d'achat de 4 000 €.

Soit une valeur totale pour la grange et les parcelles de 5 720.50 €

Monsieur le Maire rappelle que les frais de notaires sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat de la grange et des différentes parcelles, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Votants : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 11

Informations générales :

1. Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Suite aux nouvelles élections, Monsieur le Maire précise qu'il faut mettre à jour le PCS :

- Intégration des nouveaux élus dans le poste de commandement.
- Modification des relais de quartier suite à la modification du poste de commandement et au fait que certaines personnes ne peuvent et/ou ne veulent plus assurer ses fonctions là.

2. Régies communales : Désignation d'un suppléant

Monsieur le Maire explique qu'il y a 2 régies sur la commune et que le régisseur titulaire est la Secrétaire générale de mairie Mme Anaïs NOYER :

- Une régie de recette, pour la location de la salle polyvalente.
- Une régie d'avance qui permet d'acheter de petites fournitures occasionnellement (fournitures d'entretien et de bureau, des timbres ...)

Afin de pouvoir faire fonctionner les régies pendant les vacances ou arrêt maladie de la secrétaire de mairie, il convient de nommer un suppléant. Le suppléant ne peut ni être le Maire ni un conseiller percevant une indemnité.

Madame Jocelyne FOUCHER se propose pour être suppléante des régies d'avance et de recette.

3. Entretien de la zone humide

Monsieur Jean-Michel CONSTANT demande s'il y a des volontaires pour nettoyer la zone humide de St Cirq Bel Arbres, un samedi matin.

Les élus sont d'accord sur le principe.

4. Convocations commissions communales

Monsieur le Maire informe qu'une première réunion de la commission voirie, bâtiments, travaux publics et urbanisme a eu lieu et, il précise que Monsieur Jean-Michel CONSTANT a été élu vice-président.

Monsieur le Maire propose de déterminer les dates de réunion des autres commissions communales :

Pour la commission aménagement et entretien des espaces publics, la réunion se tiendra le lundi 29 juin à 17h.

Pour la commission culture, loisirs et cérémonie, la réunion se tiendra le lundi 29 juin à 18h30.

5. Atchoum : Désignation d'un référent pour la commune

Suite à une conférence des maires, Monsieur le Maire informe que le dispositif Atchoum a du mal à se lancer sur la CCQB.

Pour essayer d'inciter la population à utiliser le service il est nécessaire de faire de la communication au plus près des habitants. Un référent par commune devra donc être désigné.

Pierre SOULIÉ veut bien être référent pour la commune puisqu'il connaît le dispositif.

6. Camp Scout

Monsieur le Maire informe qu'un camp Scout va passer 2 nuits dans la salle polyvalente, à titre gracieux. Il précise qu'une convention a été remplie et qu'une attestation d'assurance a été demandée.

7. Note d'information sur les redevances

Monsieur le Maire présente la note d'information sur les redevances, la note d'information explique d'où proviennent et à quoi servent les différentes redevances prélevées sur les factures d'eau.

8. SCI PRALOU : assainissement non collectif inexistant

Monsieur le Maire rappelle que deux courriers ont été envoyés à la SCI PRALOU, représentée par Madame DUPUIS Carole, pour lui rappeler l'obligation d'être équipée d'une installation d'assainissement non collectif et donc son obligation de réaliser les travaux dans les plus brefs

délais.

Madame DUPUIS Carole a répondu au deuxième courrier. Dans sa réponse, elle trouve que la commune privilégie sa voisine par rapport à elle. Monsieur le Maire précise que la maison voisine ne possède pas de terrain mais possède une fosse septique toutes eaux dans sa cave. En accord avec le SPANC, les eaux prétraitées vont être récupérées afin de permettre l'épandage.

Dans son courrier, Madame DUPUIS Carole demande la suspension de la mise en demeure.

Madame DUPUIS Carole a également envoyé un courrier au SYMICTOM afin de faire stopper la mise en demeure.

9. Projet « Cœur de village »

Monsieur le Maire informe que toutes les pièces techniques ont été reçues et que l'appel d'offre va pouvoir être lancé fin juin.

Questions diverses :

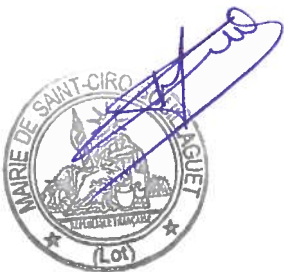
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

MARDI 15 SEPTEMBRE

A 18h30

LE MAIRE
Michel COMBES



LA SECRETAIRE DE SEANCE
Dominique IMMORDINO

A blue ink signature, likely of Dominique IMMORDINO, is written in a cursive style.